

Conseil communal de Jalhay du 21 octobre 2019

L'ordre du jour de la séance publique comptait 14 points.

A l'unanimité, le conseil a :

- approuvé la modification budgétaire ordinaire n° 1 de l'exercice 2019 du C.P.A.S. Celle-ci intègre une augmentation de 140.000 € (à savoir 45 % par rapport au budget initial) pour le revenu d'intégration sociale (RIS),
- approuvé le projet d'acte relatif à un échange de parcelles entre la Commune de Jalhay et la Région Wallonne dans le cadre du projet LIFE « Ardenne Liégeoise ». La commune de Jalhay reçoit 4,15 hectares boisés et la région wallonne, 7,32 hectares.
- ratifié les clauses particulières relatives à la vente des coupes de bois ordinaires et des coupes de bois de chauffage pour l'exercice 2020. Les insectes scolytes ayant fait baisser le prix des bois, la commune devra peut-être augmenter ses taxes pour pallier au manque de recettes probable (pouvant s'élever jusqu'à 400.000 €...).
- approuvé le marché de travaux relatif à la réfection de la voirie à Pironchêneux. (montant: 59.909,52 € TVAC)
- approuvé le projet d'établissement de l'école de Sart (projet pédagogique visant le respect de soi-même et de l'autre, de l'environnement et des règles).
- approuvé la lettre de mission pour le Directeur dans le cadre de l'enseignement fondamental. Cette lettre aborde notamment les aspects pédagogiques, relationnels, économiques et financiers,...
- adopté un règlement complémentaire de circulation routière portant sur le marquage d'un îlot directionnel au carrefour de Vervierfontaine et de la route de Foyr à Jalhay.
- adopté un règlement complémentaire de circulation routière portant sur la réservation des chemins d'accès au Bois du Moulin aux piétons, cyclistes, cavaliers et à usage agricole ou forestier.
- adopté une convention portant sur la réalisation, la maintenance et la promotion d'un réseau vélo points-nœuds.
- désigné de nouveaux délégués à l'assemblée générale de l'ASBL « Agence locale pour l'emploi de la Commune de Jalhay (A.L.E.), à savoir Michel Wilkin, Nicole Duchesne, Françoise Méant et Bastien Laurent (MR-IC-EJS), Gauthier Lemaître (Choisir Ensemble) et Claude Wies (Oser).
- adopté la fixation du taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers pour l'exercice 2020.

Malgré l'abstention du groupe Oser, le Conseil a adopté le règlement de taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers (pas de changement : 90 € par an pour les familles et 55 € pour les isolés) et le règlement de taxe communale sur la délivrance des sacs payants (exercice 2020). Les grands sacs coûteront 1,6 € (au lieu de 1,5 €), et les petits sacs 1,10 € (contre 1 € auparavant). Ces augmentations font suite à la hausse du coût vérité. Au plus tard en 2024, la commune devra passer aux conteneurs à puce.

Le Conseil a pris connaissance de l'interpellation citoyenne de Jean Pirnay qui suggérait à l'échevine de l'environnement à l'instar de certaines communes voisines de placer des caméras mobiles pour éviter les dépôts sauvages. Cette interpellation n'a pas rencontré un succès auprès des autorités communales, car une caméra n'empêche pas selon eux de déposer des déchets un peu plus loin. Par ailleurs, la réglementation impose le placement de

pictogrammes pour informer les citoyens de la présence de caméras et le territoire de notre commune est trop vaste...

Dans les divers, nous apprenons que :

- les banques consultées par le bourgmestre ne souhaitent pas venir s'installer à Jalhay suite à la fermeture à la fin de cette année de la banque Ing. Le bourgmestre n'est pas enthousiaste à l'idée d'installer un distributeur de billets en partenariat avec BPost à l'administration communale comme à Erezée, car les frais de sécurisation seraient selon lui trop importants et par ailleurs, il estime que l'argent liquide va être remplacé par d'autres moyens de paiement comme les smartphones...
- le village de Solwaster est régulièrement alimenté en eau potable par des camions citernes, car le captage d'eau en surface servant à alimenter son réservoir ne suffit plus en période de sécheresse. Il a été demandé au bourgmestre de demander à la SWDE de remettre les anciens puits en service de manière à avoir suffisamment d'eau et à supprimer de facto les nuisances du charroi. Il semblerait que les eaux de ces puits seraient trop chargées en fer et manganèse et les frais de traitement de l'eau seraient trop élevés.
- Le groupe Choisir Ensemble souhaite ajouter un article dans l'ordonnance de police communale pour réglementer le ramassage des déchets verts, notamment après les tailles de haies (les déchets, souvent laissés sur les trottoirs, causent des désagréments aux citoyens).

Cordialement, Luc Becker.